

N° 17
4 MAI
2000

Page 845
à 872

L **B** **O**

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE**

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 849 INRA (RLR : 412-9)
Création de sites accessibles par Internet.
Décision du 28-2-2000 (NOR : RECR0070982S)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 853 Baccalauréat (RLR : 544-0d)
Organisation du baccalauréat dans les centres ouverts à l'étranger-
session 2000.
N.S. n° 2000-055 du 26-4-2000 (NOR : MENE0000935N)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 863 Nomination
Doyenne du groupe philosophie.
A. du 26-4-2000 (NOR : MENI0000932A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 865 Vacance de poste
Secrétaire général de l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis.
Avis du 26-4-2000 (NOR: MENA0000975V)
- 865 Vacance de poste
Secrétaire général de l'ENSAM.
Avis du 28-4-2000 (NOR: MENA0001018V)
- 866 Vacance de poste
SGASU de l'IUFM de Corse.
Avis du 26-4-2000 (NOR: MENA0000976V)
- 866 Vacance de poste
Poste à l'université du Caire.
Avis du 26-4-2000 (NOR: MENC0000978V)
- 867 Vacances de postes
Postes en Turquie.
Avis du 26-4-2000 (NOR: MENC0000977V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLÉ DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001.
- N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - **Directrice de la rédaction** : Colette Pâris - **Rédactrice en chef** : Jacqueline Pelletier - **Rédacteur en chef adjoint** : Jacques Aranhas - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Martine Marquet - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Maquettistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck

● **REDACTION ET RÉALISATION** : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47

● **DIFFUSION ET ABBONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

● Le numéro : 15 F - 2,29 € ● Abonnement annuel : 485 F - 73,94 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie nationale - O 007 XXX.

E NSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

INRA

NOR : RECR0070982S
RLR : 412-9

DÉCISION DU 28-2-2000

REC
DR

C r é a t i o n d e s i t e s a c c e s s i b l e s p a r I n t e r n e t

Vu L. n° 78-17 du 6-1-1978 mod.; D. n° 78-774 du 17-7-1978 modifié; D. n° 84-1120 du 14-12-1984 mod.; D. du 16-7-1996; Avis favorable de la CNIL n° 539248 du 26-7-1999

Article 1 - Peuvent être créés au sein de l'INRA et notamment de ses différentes unités, centres et départements de recherche, des sites accessibles par Internet susceptibles de comporter des traitements automatisés d'informations nominatives.

Article 2 - Les traitements automatisés d'informations nominatives concernés mettent en œuvre les fonctionnalités suivantes:

- Messageries électroniques:
 - création, gestion et diffusion d'annuaires de messageries;
 - mise en œuvre de groupes et de listes de diffusion;
 - mise en œuvre de messageries électroniques.
- Pages web:
 - création et gestion d'annuaires professionnels;
 - création et gestion de pages professionnelles diverses;
 - création et gestion de listes de références bibliographiques;
 - création et gestion de pages pour la promotion et la gestion de colloques.

Article 3 - Ces traitements ont pour finalité de favoriser, dans le domaine de la recherche, la communication et les échanges des agents de l'INRA entre eux, avec la communauté scientifique nationale et internationale, et avec le public conformément aux missions statutaires de l'INRA de concourir au développement de l'information scientifique et à la diffusion des connaissances scientifiques (art. R* 831 -1 Code rural).

Article 4

4.1 Les informations nominatives diffusées dans le cadre de messageries électroniques telles que définies ci-dessus et relatives aux utilisateurs agents INRA, titulaires ou non, et ce sous réserve de leur accord préalable, pourront uniquement porter sur:

- la personne :
 - nom et prénom;
- les coordonnées professionnelles :
 - lieu de travail (adresse professionnelle);
 - nom du service, de l'unité;
 - département de recherche d'affectation;
 - direction d'affectation;
 - numéro(s) de téléphone;
 - numéro(s) de télécopie;
 - adresse(s) de courrier électronique (e-mail).

4.2 Les informations nominatives diffusées dans le cadre de pages web telles que définies ci-dessus et relatives aux utilisateurs agents

INRA, titulaires ou non, et ce sous réserve de leur accord préalable, pourront uniquement porter sur :

- la personne :
 - qualité de la personne (M., Mme, Mlle);
 - nom et prénom;
 - photographie;
 - titre et grade;
 - formation, diplômes et distinctions ;
- les coordonnées professionnelles :
 - lieu de travail (adresse professionnelle);
 - nom du service, de l'unité;
 - département de recherche d'affectation;
 - direction d'affectation;
 - numéro(s) de téléphone;
 - numéro(s) de télécopie;
 - adresse(s) de courrier électronique (e-mail);
 - mots-clés indiquant les domaines scientifiques ou professionnels caractérisant le mieux l'emploi ou les thèmes de recherche d'une personne;
 - références comportant les productions scientifiques de la personne avec possibilité de lien hypertexte avec les productions concernées si elles sont diffusées sur le réseau.

4.3 Ces informations seront conservées jusqu'à la date de départ de l'agent ou jusqu'à la date de suppression de sa boîte aux lettres (à l'exception des références de publications qui pourront éventuellement être conservées pour documentation).

Article 5

5.1 Les informations nominatives diffusées dans le cadre de messageries électroniques telles que définies à l'article 2 et relatives aux utilisateurs non-INRA, sous réserve de leur accord préalable, pourront uniquement porter sur :

- la personne :
 - nom et prénom;
- les coordonnées professionnelles :
 - lieu de travail (adresse professionnelle);
 - nom de l'organisme de rattachement, service;
 - numéro(s) de téléphone;
 - numéro(s) de télécopie;
 - adresse(s) de courrier électronique (e-mail).

5.2 Les informations nominatives diffusées dans le cadre de pages web telles que définies à l'article 2 et relatives aux utilisateurs non-

INRA, sous réserve de leur accord préalable, pourront uniquement porter sur :

- la personne :
 - qualité de la personne (M., Mme, Mlle);
 - nom et prénom;
 - photographie;
 - titre et grade;
 - formation, diplômes et distinctions ;
- les coordonnées professionnelles :
 - lieu de travail (adresse professionnelle);
 - nom de l'organisme de rattachement, service;
 - numéro(s) de téléphone;
 - numéro(s) de télécopie;
 - adresse(s) de courrier électronique (e-mail);
 - mots-clés indiquant les domaines scientifiques ou professionnels caractérisant le mieux l'emploi ou les thèmes de recherche d'une personne;
 - références comportant les productions scientifiques de la personne avec possibilité de lien hypertexte avec les productions concernées si elles sont diffusées sur le réseau.

5.3 Ces informations seront conservées au maximum jusqu'à la suppression du site les hébergeant.

Article 6 - L'ensemble de ces informations, visées aux articles 4 et 5, pourront être consultées en accès libre par les utilisateurs du réseau Internet, via des applications spécifiques ou selon l'objet du traitement, en accès restreint. À leur demande, les utilisateurs, agent INRA ou non, le souhaitant, pourront à tout moment, dès la mise en œuvre des sites diffusant des informations les concernant, demander à ne pas y figurer ou à en être retirés.

De même, toute personne appartenant à une liste ou un groupe de diffusion peut demander à en être retirée à tout moment.

Article 7 - Les listes et groupes de diffusion sont contrôlés par un modérateur en mesure de retirer tout message contraire à la loi.

Les listes de diffusion ne peuvent être utilisées à des fins commerciales, de même que les informations publiées dans le cadre des groupes de diffusion.

Article 8 - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée s'exerce auprès du service chargé de la mise en œuvre du traitement, service clairement identi-

fié sur chaque site.

Article 9 - Les utilisateurs des sites de l'INRA sont informés de leurs droits par des mentions figurant sur les pages d'accueil qui en outre mentionnent les risques inhérents à Internet relatifs au secret de la correspondance et à la sécurité, ou figurant éventuellement sur les pages de collecte d'informations.

Article 10 - Le directeur général de l'INRA est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au B.O.

Fait à Paris, le 28 février 2000

Le directeur général de l'Institut national
de la recherche agronomique
Paul VIALLE

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0000935N
RLR : 544-0d

NOTE DE SERVICE N°2000-055
DU 26-4-2000

MEN
DESCO A3

Organisation du baccalauréat dans les centres ouverts à l'étranger - session 2000

Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de France ; aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France

■ La présente note de service a pour objet de modifier le calendrier du baccalauréat dans les pays étrangers du groupe 1 fixé par la note de service n° 2000-007 du 13 janvier 2000 parue au B.O. n° 3 du 20 janvier 2000.

Les modifications portent :

- sur la date de l'épreuve facultative d'arts : domaine musique qui est avancée au mercredi 24 mai 2000 à partir de 7 h 30 (groupe 1a), de 8 h (groupe 1b), de 9 h (groupe 1c) et de 10 h (groupe 1d).

Les dates des autres épreuves facultatives restent inchangées (cf. note de service n° 2000-007 du 13 janvier 2000).

- sur les dates des épreuves écrites obligatoires des pays étrangers du groupe 1 qui sont fixées dans les annexes III et IV ci-jointes. Elles annulent et remplacent les annexes III et IV de

la note de service précitée.

Les épreuves écrites de français, subies par anticipation au titre de la session 2001 ou en même temps que les autres épreuves de la session 2000, auront lieu en ce qui concerne le baccalauréat général aux dates suivantes :

- Espagne: vendredi 9 juin 2000,
- Grèce: jeudi 15 juin 2000,
- autres pays du groupe 1 : lundi 19 juin 2000.

En ce qui concerne le baccalauréat technologique, la date est fixée au mercredi 21 juin 2000. D'autre part, l'épreuve de langue vivante 1 de portugais de la série L est fixée pour l'Espagne au mercredi 21 juin 2000 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Je vous rappelle que les candidats devront impérativement être convoqués une demi-heure avant le début de chacune des épreuves. Par ailleurs, les candidats des pays des groupes 1b, 1c, et 1d ne seront autorisés à quitter la salle d'examen qu'au delà de l'heure prévue habituellement (voir calendrier en annexe).

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

Annexe IIICALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL -
SESSION NORMALE 2000Centres étrangers du groupe 1a : Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Guinée - Mali -
Mauritanie - Maroc - Sénégal - Togo

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 19 juin 2000 7 h 30 - 11 h 30 13 h 30 - 17 h 30	Philosophie Français	Philosophie Français	Philosophie Français
Mardi 20 juin 2000 7 h 30 - 11 h 30 13 h 30 - 16 h 30 13 h 30 - 17 h	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 21 juin 2000 7 h 30 - 9 h 30 7 h 30 - 11 h 10 h - 11 h 13 h 30 - 16 h 30	Lettres Enseignement scientifique Langue vivante 1	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique (épreuve facultative) Langue vivante 1	Sciences de la vie et de la Terre Langue vivante 1
Jeudi 22 juin 2000 7 h 30 - 10 h 30 7 h 30 - 11 h 30 ou 12 h 30 (spécialité) 7 h 30 - 11 h 30 13 h 30 - 16 h 30	Mathématiques (spécialité) Latin	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Vendredi 23 juin 2000 7 h 30 - 10 h 30	Grec ancien		-

Annexe III (suite)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1b : Afrique du Sud - Bénin - Cameroun - République centrafricaine - Congo - Gabon - Italie - Niger - Portugal - Tchad - Tunisie

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 19 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h - 18 h *	Philosophie Français	Philosophie Français	Philosophie Français
Mardi 20 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h 30 - 17 h 30 * 14 h - 17 h 30 *	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 21 juin 2000 8 h - 11 h 30 * 8 h 30 - 10 h 30 ** 11 h - 12 h ** 14 h 30 - 17 h 30 *	Lettres Enseignement scientifique Langue vivante 1	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique (épreuve facultative) Langue vivante 1	Sciences de la vie et de la Terre Langue vivante 1
Jeudi 22 juin 2000 8 h 30 - 11 h 30 * 8 h - 12 h * 8 h - 12 h ou 13 h * (spécialité) 14 h 30 - 17 h 30 *	Mathématiques (spécialité) Latin	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Vendredi 23 juin 2000 8 h 30 - 11 h 30 *	Grec ancien		-

(*) Les élèves ne pourront quitter la salle d'examen qu'une heure avant la fin de l'épreuve.

(**) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe III (suite)CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL -
SESSION NORMALE 2000

Centre étranger du groupe 1 b : Espagne

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 5 juin 2000 8 h - 12 h 14 h - 17 h	Philosophie Langue vivante 1	Philosophie Langue vivante 1	Philosophie Langue vivante 1
Mardi 6 juin 2000 8 h - 12 h 14 h - 17 h 14 h - 17 h 30	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 7 juin 2000 8 h - 12 h) ou 13 h (spécialité) 8 h - 12 h 9 h - 12 h	Mathématiques	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Jeudi 8 juin 2000 8 h - 10 h 8 h - 11 h 30 14 h - 15 h	Lettres Enseignement scientifique	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique	Sciences de la vie et de la Terre
Vendredi 9 juin 2000 8 h - 12 h	Français	Français	Français

Annexe III (suite)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1c : Arabie Saoudite - Djibouti - Égypte - Éthiopie - Jordanie - Israël - Kenya - Koweït - Qatar - Madagascar - Syrie - Turquie

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 19 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h - 18 h *	Philosophie Français	Philosophie Français	Philosophie Français
Mardi 20 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h 30 - 17 h 30 * 14 h - 17 h 30 *	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 21 juin 2000 8 h - 11 h 30 * 9 h - 11 h * 11 h 30 - 12 h 30 * 14 h 30 - 17 h 30 *	Lettres Enseignement scientifique Langue vivante 1	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique (épreuve facultative) Langue vivante 1	Sciences de la vie et de la Terre Langue vivante 1
Jeudi 22 juin 2000 8 h - 12 h * 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité) * 9 h - 12 h * 14 h 30 - 17 h 30 *	Mathématiques (spécialité) Latin	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Vendredi 23 juin 2000 9 h - 12 h *	Grec ancien		

(*) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe III (suite)CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL -
SESSION NORMALE 2000

Centre étranger du groupe 1c : Grèce

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Mercredi 14 juin 2000 9 h - 13 h *	Philosophie	Philosophie	Philosophie
Jeudi 15 juin 2000 9 h - 13 h *	Français	Français	Français
Mardi 20 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h 30 - 17 h 30 * 14 h - 17 h 30 *	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 21 juin 2000 8 h - 11 h 30 * 9 h - 11 h * 11 h 30 - 12 h 30 * 14 h 30 - 17 h 30 *	Lettres Enseignement scientifique Langue vivante 1	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique (épreuve facultative) Langue vivante 1	Sciences de la vie et de la Terre Langue vivante 1
Jeudi 22 juin 2000 8 h - 12 h * 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité) * 9 h - 12 h * 14 h 30 - 17 h 30 *	Mathématiques (spécialité) Latin	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Vendredi 23 juin 2000 9 h - 12 h *	Grec ancien		-

(*) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe III (suite)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1 d : Émirats Arabes Unis - Ile Maurice

Dates et horaires (heures locales)	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Lundi 19 juin 2000 9 h - 13 h * 15 h - 19 h *	Philosophie Français	Philosophie Français	Philosophie Français
Mardi 20 juin 2000 9 h - 13 h * 15 h 30 - 18 h 30 * 15 h - 18 h 30 *	Histoire-géographie Langue vivante 2	Histoire-géographie Mathématiques	Histoire-géographie Physique-chimie
Mercredi 21 juin 2000 9 h - 11 h * 9 h - 12 h 30 * 11 h 30 - 12 h 30 * 15 h 30 - 18 h 30 *	Lettres Enseignement scientifique Langue vivante 1	Lettres (épreuve facultative) Enseignement scientifique (épreuve facultative) Langue vivante 1	Sciences de la vie et de la Terre Langue vivante 1
Jeudi 22 juin 2000 9 h 30 - 12 h 30 * 9 h - 13 h ou 14 h (spécialité) * 9 h - 13 h * 15 h 30 - 18 h 30 *	Mathématiques (spécialité) Latin	Sciences économiques et sociales	Mathématiques
Vendredi 23 juin 2000 9 h 30 - 12 h 30 *	Grec ancien		

(*) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe IVCALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1a : Côte d'Ivoire - Maroc - Sénégal

Dates et horaires (heures locales)	SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES	
	Spécialités " action et communication administratives" , " action et communication commerciales"	Spécialités " comptabilité et gestion" , " informatique et gestion"
Mardi 20 juin 2000 7 h 30 - 11 h 30		Étude de cas (informatique et gestion)
Mercredi 21 juin 2000 7 h 30 - 11 h 30 13 h 30 - 17 h 30	Philosophie Français	Philosophie Français
Jeudi 22 juin 2000 7 h 30 - 10 h 30 13 h - 15 h	Économie-droit Langue vivante 1 renforcée	Économie-droit Langue vivante 1
Vendredi 23 juin 2000 7 h 30 - 9 h 30 7 h 30 - 10 h 30 13 h 30 - 17 h 30	Mathématiques Étude de cas	Mathématiques Étude de cas (comptabilité et gestion)

Annexe IV (suite)CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1b : Tunisie - Espagne

Dates et horaires (heures locales)	SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES	
	Spécialités " action et communication administratives" , " action et communication commerciales"	Spécialités " comptabilité et gestion" , " informatique et gestion"
Mercredi 21 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h - 18 h *	Philosophie Français	Philosophie Français
Jeudi 22 juin 2000 8 h 30 - 11 h 30 * 14 h - 16 h **	Économie-droit Langue vivante 1 renforcée	Économie-droit Langue vivante 1
Vendredi 23 juin 2000 8 h 30 - 10 h 30 ** 8 h 30 - 11 h 30 * 14 h - 18 h *	Mathématiques Étude de cas	Mathématiques Étude de cas (comptabilité et gestion)

(*) Les élèves ne pourront quitter la salle d'examen qu'une heure avant la fin de l'épreuve.

(**) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe IV (suite)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1c : Djibouti - Éthiopie - Madagascar - Turquie

Dates et horaires (heures locales)	SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES	
Mardi 20 juin 2000 9 h - 13 h *	Spécialités " action et communication administratives", " action et communication commerciales"	Spécialités " comptabilité et gestion", " informatique et gestion"
		Étude de cas (informatique et gestion)
Mercredi 21 juin 2000 8 h - 12 h * 14 h - 18 h *	Philosophie Français	Philosophie Français
Jeudi 22 juin 2000 8 h 30 - 11 h 30 * 15 h - 17 h *	Économie-droit Langue vivante 1 renforcée	Économie-droit Langue vivante 1
Vendredi 23 juin 2000 9 h 30 - 11 h 30 * 9 h 30 - 12 h 30 * 14 h 30 - 18 h 30 *	Mathématiques Étude de cas	Mathématiques Étude de cas (comptabilité et gestion)

(*) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

Annexe IV (suite)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE -
SESSION NORMALE 2000

Centres étrangers du groupe 1d : Ile Maurice

Dates et horaires (heures locales)	SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES	
Mercredi 21 juin 2000 9 h - 13 h * 15 h - 19 h *	Spécialités " action et communication administratives" " action et communication commerciales"	Spécialités " comptabilité et gestion" " informatique et gestion"
	Philosophie Français	Philosophie Français
Jeudi 22 juin 2000 9 h 30 - 12 h 30 * 16 h - 18 h *	Économie-droit Langue vivante 1 renforcée	Économie-droit Langue vivante 1
Vendredi 23 juin 2000 10 h - 12 h * 10 h - 13 h * 15 h - 19 h *	Mathématiques Étude de cas	Mathématiques Étude de cas (comptabilité et gestion)

(*) Les élèves devront rester dans la salle d'examen durant l'intégralité de l'épreuve.

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENI0000932A

ARRÊTÉ DU 26-4-2000

MEN
IG

Doyenne du groupe philosophie

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983; L. n° 84-16 du 11-1-1984;
D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod. par D. n° 2000-75
du 27-1-2000, not. art. 4; A. du 1-12-1989 mod.;
A. du 30-7-1997*

Article 1 - Mme Menasseyre Christiane, inspectrice générale de l'éducation nationale, est renouvelée en qualité de doyenne du groupe

philosophie, pour une durée de deux ans renouvelable, à compter du 1er septembre 1999.

Article 2 - La doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2000
Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0000975V

AVIS DU 26-4-2000

MEN
DPATE B1

Secrétaire général de l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis

■ L'emploi de secrétaire général de l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis est vacant.

Cette université pluridisciplinaire accueille 25 000 étudiants. Elle dispose de 855 emplois de personnels enseignants et de 343 emplois de personnels IATOSS.

Son budget s'élève à 152 MF.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires :

- appartenant à un corps de l'ordre administratif classé en catégorie A qui justifient d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou qui appartiennent à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux

conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire, - et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans les 15 jours à compter de la date de publication du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex, tél. 01 49 4 06 7 04, fax 01 49 4 06 5 27, adresse électronique : sgen@univ-paris8.fr

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0001018V

AVIS DU 28-4-2000

MEN
DPATE B1

Secrétaire général de l'ENSAM

■ L'emploi de secrétaire général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) sera vacant au 1er juin 2000.

L'École nationale supérieure d'arts et métiers est un établissement public à caractère scientifique,

culturel et professionnel, grand établissement au sens de l'article 37 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984. Elle regroupe huit centres d'enseignement et de recherche, à Paris et en province, qui forment près de 1 000 ingénieurs par an dans les domaines du génie mécanique et du génie industriel, ainsi que deux instituts délivrant une formation post-diplôme, soit un

effectif total d'environ 3 200 élèves et étudiants. L'École nationale supérieure d'arts et métiers dispose de 402 emplois enseignants et de 613 emplois IATOS. Son compte financier consolidé de l'exercice 1998 s'est établi à 192,7 MF et son patrimoine bâti représente une surface totale de 222 000 m².

Le secrétaire général est chargé, sous l'autorité du directeur général, de la gestion administrative de l'établissement. Membre du comité de direction, il est associé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Il coordonne l'activité des services administratifs de l'école.

Cet emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils ;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du

30 novembre 1970 modifié ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, 151, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, tél. 01 44 24 63 20, fax 01 44 24 63 26.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0000976V

AVIS DU 26-4-2000

MEN
DPATE B1

S GASU de l'IUFM de Corse

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'institut universitaire de formation des maîtres de Corse est vacant.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire remplissant les conditions prévues par l'article 57 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration

scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire. Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double de ces candidatures sera expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Corse, 2, rue de l'Église, BP 86, 20250 Corte, tél. 04 95 51 90 00, fax 04 95 45 23 55.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENC0000978V

AVIS DU 26-4-2000

MEN
DRIC A2

P oste à l'université du Caire

Contenu du travail

Coordination pour l'institut d'études politiques

de Paris des activités d'une filière francophone dans une faculté de l'université du Caire préparant à la maîtrise égyptienne.

- Encadrement des enseignements d'économie

et de sciences politiques de la 1ère à la 4ème année et des formations à la recherche.

- Animation de l'équipe pédagogique composée d'enseignants égyptiens, d'enseignants français en mission au Caire et de CNS.

- Préparation des comités de pilotage en liaison avec l'IEP de Paris, suivi des relations avec le service culturel de l'ambassade de France.

- Gestion administrative et budgétaire de la filière, suivi du fonds documentaire.

- Développement des activités extra-universitaires telles que séminaires, simulations européennes, sessions destinées à la professionnalisation des étudiants.

- Démarches auprès des entreprises, des

administrations égyptiennes, des organisations internationales.

Le travail est très diversifié et comporte des tâches administratives et de direction pédagogique : il requiert des qualités organisationnelles et relationnelles pour diriger une petite équipe.

- Durée du contrat: 2 ans renouvelable 1 fois.

- Prise de fonction: 1er septembre 2000.

- Date limite de dépôt des candidatures: **1er juin 2000.**

Contact : ministère des affaires étrangères, direction générale de la coopération internationale et du développement, sous-direction de la coopération universitaire et scientifique (tél. 0143178590 ou 8710).

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENC000977V

AVIS DU 26-4-2000

MEN
DRIC

P postes en Turquie

Appel d'offre pour des délégations auprès de l'université Galatasaray à Istanbul (Turquie)

En complément à l'avis de vacances de postes paru au B.O. n° 10 du 9 mars 2000

Dans le cadre de l'accord franco-turc du 14 avril 1994, relatif à la mise en place des filières universitaires francophones de Galatasaray, le consortium des universités françaises d'appui à l'université Galatasaray aura à placer un enseignant-chercheur d'établissements d'enseignement supérieur français en délégation auprès de cet établissement.

● Statut des candidats: professeurs d'université ou maîtres de conférence

- Disciplines et compétences requises:

Délégation pour une année, renouvelables trois fois (la durée totale de la position de délégation est de quatre années pour l'ensemble de la carrière des enseignants-chercheurs), à compter du 1er septembre 2000:

. Génie industriel et mathématiques appliquées: probabilités, statistiques, processus stochastique, analyse numérique et plus particulièrement mathématiques discrètes et circuit logique.

Les enseignements se font en langue française.

● Position administrative : l'enseignant-chercheur sera placé en délégation auprès de l'université Galatasaray, selon les dispositions

arrêtées par la convention du 1er juin 1996 signée entre le ministère des affaires étrangères (MAE) et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Ces dispositions prévoient le versement par le MAE des frais de déplacement et des indemnités de séjour aux enseignants-chercheurs placés en délégation.

L'accord des établissements d'origine est exigé, sur la base des dispositions de la convention MAE/MENESR du 1er juin 1996. L'absence de l'enseignant-chercheur en délégation est compensée par le MAE auprès de l'établissement d'origine (dispositions du paragraphe c) de l'article 14 du décret n° 84-481 du 6 juin 1984 modifié) sous forme du versement d'heures complémentaires.

● Candidatures : Les candidats doivent adresser leur demande, assortie de l'avis favorable du chef d'établissement et accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, **au plus tard 3 semaines** après la parution du présent appel à candidature, à : coordination du consortium d'appui à l'université Galatasaray, service des relations internationales, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 58, boulevard Arago, 75013 Paris.

Origine de l'avis : délégation aux relations internationales et à la coopération, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél. 0155550906.

Vacances de postes de professeurs titulaires de l'éducation nationale en Turquie

● 4 postes en détachement

Le ministère des affaires étrangères recrute 4 enseignants titulaires de l'éducation nationale pour une affectation dans des établissements turcs bilingues.

TUR 001, ISTANBUL

Un professeur de mathématiques ayant l'expérience de l'enseignement de l'informatique dans les classes de lycée, pour les lycées bilingues Saint-Benoît et Notre-Dame-de-Sion d'Istanbul. L'intéressé assurera un service d'enseignement des mathématiques et de l'informatique dans les classes de lycée de ces deux établissements et sera appelé à assurer la formation de ses collègues à l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) et à l'utilisation d'Internet. Il sera, en outre, chargé de la responsabilité des pages web des établissements et de l'animation des clubs informatiques de leurs foyers socio-culturels.

TUR 002, ISTANBUL

Un certifié de mathématiques ayant une expérience d'au moins deux ans d'enseignement en lycée, pour le lycée bilingue Saint-Joseph d'Istanbul. Ce professeur sera également chargé de l'encadrement des professeurs de mathématiques de l'établissement pour l'enseignement assisté par ordinateur (EAO).

TUR 003, ISTANBUL

Un certifié de lettres ayant l'expérience de l'enseignement du français langue étrangère (FLE) aux adolescents et de la conduite de projet, pour les lycées bilingues anatoliens d'Istanbul. Cet enseignant sera chargé de concevoir et de conduire une action d'appui à l'enseignement du français, première ou seconde langue étrangère, dans deux lycées bilingues anatoliens d'Istanbul, en étroite collaboration avec le Centre de coopération culturelle et linguistique (CCCL) d'Istanbul, appuyé par quatre

stagiaires en maîtrise FLE. Ce projet d'importance pourra, par la suite et selon les résultats de son évaluation, être étendu à l'ensemble des lycées bilingues anatoliens de Turquie.

L'emploi du temps de cet enseignant sera réparti entre enseignement direct, appui pédagogique et méthodologique aux enseignants locaux et animation francophone (espace francophone et réseau des autres établissements bilingues de la ville).

TUR 004, ANKARA

Un certifié de lettres modernes ayant une expérience minimale de deux ans d'enseignement en lycée, pour le lycée bilingue Tevfik Fikret d'Ankara. En sus de son service de cours, ce professeur assurera une mission de coordination de l'enseignement du français dans l'établissement. Outre les qualités nécessaires à l'encadrement de ses collègues et à l'animation pédagogique et méthodologique, il devra être en mesure de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Durée des contrats: 2 années, renouvelables 1 fois.

Candidatures :

lettre de motivation, curriculum vitae, dernier arrêté de promotion, copie de la carte de sécurité sociale, fiche familiale d'état civil, copie des diplômes, attestations d'expérience pédagogique. Date limite de dépôt des candidatures: **15 mai 2000.**

Adresser les candidatures:

- au directeur de la MICEL: ambassade de France en Turquie, service de coopération et d'action culturelle, Paris Caddesi, 70 Kavaklidere, 06692 Ankara, téléphone : 00 903 12 468 11 54, télécopie 0090 312 428 24 52, e.mail : gerard.fouchet@diplomatie.fr

- copie, transmise sous bordereau d'envoi assorti des avis hiérarchiques (chef d'établissement et rectorats), au ministère de l'éducation nationale, bureau DPE C6 des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement à l'étranger, 34, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

diffusion
audio et textes sur
www.telerama.fr



**l'université
de tous les savoirs
au conservatoire national
des arts et métiers**

entrée libre

le programme sur
2000enfrance.com

Réfléchir au contact des grands savants

Durant toute l'année 2000, du 1^{er} janvier au 31 décembre, 366 conférences seront données au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, la semaine à 18h30, les samedis, dimanches et fêtes à 11h00 le matin.

Calendrier et Conférenciers

Visages de l'association : sociétés, identités et groupes

lundi 8 mai
à 18h30 129^e conférence utls
multiculturalisme, pluralisme
et communautarisme
Alain Renaut, Université Paris 4

Familles et générations : tribus et âges de la vie

mardi 9 mai
à 18h30 130^e conférence utls
anthropologie de la famille
Françoise Héritier, Collège
de France

mercredi 10 mai
à 18h30 131^e conférence utls
la famille et le couple
François de Singly, Université
Paris 5

jeudi 11 mai
à 18h30 132^e conférence utls
famille, droit et filiation
Catherine Labrusse, Université
Paris 1

vendredi 12 mai
à 18h30 133^e conférence utls
égalité et pouvoir entre les sexes
Geneviève Fraisse, Parlement
Européen et CNRS

samedi 13 mai
à 11h00 134^e conférence utls
les nouveaux âges de la vie
Xavier Gaullier, CNRS

dimanche 14 mai
à 11h00 135^e conférence utls
le rapport entre les générations
Louis Chauvel, IEP de Paris

lundi 15 mai
à 18h30 136^e conférence utls
anticiper et gérer les risques
au 21^e siècle
Denis Kessler, Fédération
Française des Sociétés d'Assurances

Demain quel travail ?

mardi 16 mai
à 18h30 137^e conférence utls
l'évolution du travail
(création et destruction d'emplois)
et les marchés du travail
Bernard Brunhes, Groupe
Bernard Brunhes

mercredi 17 mai
à 18h30 138^e conférence utls
l'évolution du droit de travail
François Gaudu, Université Paris 1

jeudi 18 mai
à 18h30 139^e conférence utls
management et imaginaire social
Jean-Pierre Le Goff, CNAM

vendredi 19 mai
à 18h30 140^e conférence utls
le management d'hier et de demain
(la corporate governance)
Michel Friedlander, Altran
Technologies

samedi 20 mai
à 11h00 141^e conférence utls
la gestion des personnes
et le pouvoir dans l'entreprise,
la loyauté dans l'entreprise
Bruno Berthon, Andersen
Consulting

Nouveaux visages de l'entreprise : de l'innovation aux risques

dimanche 21 mai
à 11h00 142^e conférence utls
l'impact de la mondialisation
sur l'entreprise
Yann Duchesne, Mc Kinsey
Consulting

Conservatoire National
des Arts et Métiers
292, rue Saint-Martin, 75003 Paris
métro : Arts et Métiers
ou Réaumur-Sébastopol
Pour tous renseignements :
Mission 2000 en France - 01 55 04 20 28

Retrouvez les conférences en audio et textes sur telerama.fr ;
Des entretiens du lundi au vendredi, de 11h30 à 12h00 sur France Culture ;
Des extraits de conférences trois lundis par mois dans Le Monde ;
Un choix de conférences sur la 5^e, les samedis et dimanches à 5h00, les lundis à 5h30.

GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées* prévues sur "La Cinquième"
du 15 au 19 mai 2000

LUNDI 15 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **"Bonaparte au pont d'Arcole"**

Le tableau d'Antoine Gros montre un jeune général de la Révolution au moment où il s'élance à la tête de ses troupes, prêt à sacrifier sa vie pour la patrie et la liberté. En fait, Bonaparte n'a jamais franchi le pont d'Arcole. La bataille n'a finalement été gagnée par les Français qu'après trois jours de combats et derrière l'image de Bonaparte, ce jeune héros des guerres d'Italie, se dessine le portrait d'un militaire, certes courageux, mais vorace et très ambitieux ! Il détourne à son profit des fortunes considérables, encourage ses soldats à piller les territoires conquis et rêve de revenir en France pour mettre fin à la République afin d'établir son pouvoir personnel.

MARDI 16 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Faits d'architecture. Cette série propose : **La fondation Cartier**

La fondation Cartier, conçue par l'architecte Jean Nouvel, est-elle œuvre d'architecte ou de sculpteur ? En fait, les deux, au point que certains artistes se plaignent de la concurrence que ce bâtiment architecturalement prestigieux fait à leur travail. La fondation Cartier est toute transparence. La beauté des matériaux - verre et acier hauts de gamme - fait de ce lieu l'un des plus chics et des plus élégants du Paris contemporain. Lignes épurées, spatialité caractérisent ce bâtiment qui est un hommage à la ligne droite. Aucune courbe ne vient amoindrir une rigueur qui pourrait paraître minimaliste mais qui, du fait de la beauté des matériaux, donne une sorte de grandeur.

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Villes en limite. Cette série propose : **Toulouse**

À la recherche des limites, des frontières inscrites dans le paysage urbain et le vécu des habitants, la série propose une autre façon de lire la ville. Toulouse est la ville de France qui a connu la plus forte augmentation de population au cours de ces dernières années, elle est aussi celle qui s'est le plus urbanisée. Même si les zones pavillonnaires s'étendent à l'infini dans la plaine environnante, la notion de centre ville est très fortement inscrite dans les mentalités. C'est le lieu des commerces, des cinémas et des sorties. Le métro fait depuis peu le lien entre le centre et la périphérie franchissant les obstacles qui marquent des limites dans la ville : la Garonne et la rocade.

JEUDI 18 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Villes en limite. Cette série propose : **Varsovie, vers le nouveau monde**

À la recherche des limites dans l'espace urbain de quelques-unes des métropoles du monde, la série propose une nouvelle façon de lire la ville ; cette émission invite à "relire" Varsovie. Varsovie, capitale de la Pologne, a subi toutes les tourmentes du XXème siècle. Entièrement rasée en 1945, reconstruite sur le modèle soviétique, ébranlée par la chute du mur de Berlin, elle est aujourd'hui brutalement plongée dans le capitalisme sauvage. Les immeubles, les rues, les habitants gardent la mémoire de ces ruptures historiques qui ont aussi tracé des limites dans la ville.

VENDREDI 19 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (lycées) : Les trente dernières. Cette série propose : **Immigration, le grand débat**

Entre l'immigré pour le travail des années 1960 qui survit dans un bidonville et celui qui se fait expulser de l'église Saint-Bernard, où est la vraie différence ? Soumises à la lecture du sociologue Philippe Bataille, les images d'archives retracent trente ans de dérives, de crispations et de malentendus aboutissant à un vrai paradoxe : c'est lorsque l'immigration n'a jamais été aussi proche de zéro, qu'elle devient pour les Français, l'objet du débat politique le plus passionné !

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.